1 9 8 4

La lutte CONTRE le « *service minimum* »

Alors que l'année 83 s'est terminée par la démission forcée de **J.Lynn HELMS,** le Directeur de l'Aviation Civile (FAA) aux Etats-Unis, l'ennemi public n°1 des Contrôleurs du monde entier depuis la grève du Patco, la nouvelle année commence, elle aussi, par une bonne nouvelle.

Le 3 janvier, **M. Melchior** annonce au Sncta la mise en liberté provisoire au Mozambique de **René Eymard** et de l'**épouse** de **Maurice-Gustave Mamie.**
La Dgac nous appelle également tandis que j'ai une conversation téléphonique avec **Gilbert Guillaume** au Quai d'Orsay.

Et puis la « routine » reprend.
Le 4, nous écrivons à chacun des Membres du Comité Directeur du PS à propos du… « *service minimum* ».
Le 5, la Section Sncta d'Athis-Mons rencontre **Claude Germon**, Député PS, sur ce sujet tandis que le Bureau National rencontre celui de l'Usac-Cgt sur ce projet gouvernemental.

Compte-tenu du contentieux qui s'alourdit avec **Charles Fiterman,** nous déclinons son invitation (ainsi que celle de la Dgac) pour la cérémonie annuelle des vœux.

A la place, nous adressons au Ministre ***trois demandes d'explication écrite (!!!!!)*** sur certaines déclaration de M. **Pailhas**, sur la « Commission des Sages » et sur le projet de budget annexe de la Navigation Aérienne.

Le 6, nous adressons une note sur les salaires des Contrôleurs au Rapporteur du projet de loi sur le « *service minimum* ».

Le 7 janvier, **Joël Raymond** (de Marignane), **Jean-Pierre Demailly** (CCR/SE) et moi-même sommes, pendant une heure, les invités, en direct, d'une émission consacrée au Contrôle sur Radio Méditerranée Provence, une nouvelle et importante radio locale sur Aix en Provence et sa région.

Le 11 janvier, voici le télex que nous adressons à M. **Fiterman** :

A l'attention de Monsieur le Ministre des Transports.
Notre Comité National, lors de sa réunion des 5 et 6 octobre 83 avait fixé comme limite raisonnable les fêtes de fin d'année avant d'engager une action revendicative.
Le Bureau National, par sa lettre du 28 novembre 83 (Réf : 83-185RA) vous proposait divers points de négociation et vous demandait un calendrier de rencontres.
A ce jour, aucune réponse ne nous étant parvenue de votre part, le Bureau National, soutenu par ses trois Conseils Régionaux, donne le « feu vert » à ses Sections pour toute action revendicative, notamment sur le droit de grève.
Pour le Bureau National Sncta, Hervé Briand, Secrétaire National.

Le 12, **Fred Boudeville,** Secrétaire Régional Sud-Ouest, se voit infligé un avertissement et une retenue salariale, pour refus de tenir le SIV de Blagnac.

Tandis que FR3 Languedoc-Roussillon et « Le Midi Libre » font des reportages sur la nécessité d'un radar à la Tour de Montpellier, « Nice Matin » juge bon de revenir, à sa manière, sur les déclarations que j'ai faites au « Quotidien de Paris » à propos de l'aéroport de la Côte d'Azur. Nous adressons immédiatement une mise au point à « Nice Matin », elle sera intégralement publiée le 22.

« Le Quotidien » de son côté va publier des courriers de « lecteurs » suite à mes propos, il s'agit en fait de courriers de l'UCCEGA (Union des Chambres de Commerce et des Gestionnaires d'Aéroports) qui conteste en général l'enquête du journal et de la Chambre de Commerce de Nice qui, évidemment, déclare « *Non, notre tour de contrôle n'est pas la plus minable d'Europe* »……..

Les aéroports sont-ils dangereux ?

Abonnez-vous

Le 17, réunion à Paris des Syndicats autonomes.

Le 18, j'ai la grande surprise d'être contacté par l'AFP ainsi que par United Press (USA) sur une prétendue collision aérienne dans le ciel de France…..
Il n'y a même pas eu un airmiss ce jour-là dans tout l'espace aérien français….

Sollicités par les Contrôleurs concernés, nous entamons des démarches au Ministère à propos des pensions de retraite relatives aux périodes où ils ont servi à bord des frégates Météo dans l'Atlantique Nord.

Le 20 janvier, la « Commission des Sages » visite le CCR/N et la Tour d'orly.
Le même jour **TOUS** les élus de la CAP (Commission Administrative Paritaire) Nationale lancent une pétition contre les agissements de **Louis Pailhas** en matière de mutations.
Le Sncta relaie cette initiative intersyndicale par un télex immédiat à M. **Fiterman**.

Le 25 janvier, nouveaux retards pour les payes dans le Sud-est. M. **Martinand**, que j'arrive à joindre très rapidement, se met en colère mais cette fois ce n'est ni contre moi ni contre le Sncta…..

Le 27 janvier, suite à une tentative d'attentat contre un fonctionnaire de l'Aviation Civile, les Contrôleurs d'Ajaccio, Calvi et Bastia, spontanément, en signe de protestation, retardent d'une heure, toute la journée, les décollages des avions au départ de ces aérodromes.
Aussitôt, le Bureau Régional Sud-Est du Sncta rappelle qu'il avait alerté l'Administration Centrale sur la situation dégradée pour les fonctionnaires « continentaux » sur ces aérodromes, les « autonomistes-indépendantistes » ayant de longue date menacé les agents Aviation Civile non-Corses en fonction sur l'Ile. « Nice-matin » et « Le Provençal » publient des articles à ce sujet.

Les 1er et 2 février, le Bureau National du Sncta se réunit à Nice. A l'issue de celui-ci, tous les Secrétaires Nationaux, accompagnés de **Jean-Gabriel Napoli,** Secrétaire de la Section Locale, se rendent chez le Commandant d'Aérodrome, **Jean-Lou Provost** . L'entretien, compte-tenu de….. l'actualité récente, va durer quatre heures.

Le même jour, paraît notre Circulaire spéciale « **droit de grève** », document de …22 pages

Le 6 février,, sur sa demande, le Sncta (**Yannick Le Rhun**, **Bertrand Dampfhoffer** et moi-même) est reçu à la Cour des Comptes par le Magistrat chargé d'un Rapport sur les primes des fonctionnaires. C'est **Yannick** qui a préparé un excellent dossier sur nos primes, dossier que nous publierons ensuite dans « ***Conflits dans l'Air*** ».
Nous en profitons (c'était en fait le but…) pour expliquer à ce Magistrat, un peu décontenancé par la chose…, que nous réclamons de cotiser pour la retraite sur le montant de nos primes.
Hélas, il n'en tiendra pas compte dans son Rapport.

Le 8 février, je m'emploie à répondre à un certain **Jean Gabarra** qui, par deux fois déjà, en août 1981 et fin 1983, a jugé utile de nous écrire pour critiquer vertement nos prises de position.

9 Août 1981

Monsieur,

La mesure prise par votre syndicat à l'égard des vols vers les Etats-Unis est pitoyable.

Il serait souhaitable que le Gouvernement français prenne à votre encontre des dispositions comparables à celles prises par Reagan car il est inadmissible que vous vous fassiez juge de décisions étrangères qui ne vous concernent pas.

Les arguments de sécurité sont sans valeur. Ils cachent des raisons de solidarité assez stupides à l'égard de professions privilégiées soumises à une législation fédérale.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre travail, prenez en un autre !

Croyez, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Jean GABARRA
12, avenue de Londres
64000 Biarritz

Monsieur le Président,

A la radio, j'ai entendu vos commentaires sur la réglementation de la grève dans le contrôle aérien.

J'estime, en tant que fonctionnaire, que la grève devrait être interdite dans tout service public ayant un monopole (Sncf, Edf, contrôle aérien….)

Entrant dans ce service, volontairement, vous êtes au service de la collectivité et non pas de votre corporation. Sinon, démissionnez !

La gauche devrait avoir une attitude plus ferme que la droite.

Demandez donc à vos collègues russes, polonais ou autres, s'ils font grève ?

J'approuve pleinement les licenciements de l'administration américaine.

Croyez, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Jean GABARRA

Le 8 Février 1984

Réf : 111-84/RE

Monsieur Jean GABARRA
40, Rue du Mont Valérien
92 210 Saint-Cloud

Cher Monsieur,

Par deux fois, vous nous avez fait l'honneur de nous écrire à propos de nos prises de position publiques. Une première fois le 9 Août 1981, quant à nos déclarations sur la sécurité aérienne aux Etats-Unis. Une seconde fois, plus récemment, le 10 Novembre dernier, quant à notre prise de position sur le « service minimum » à la Navigation Aérienne.

Permettez-nous d'abord de relever une contradiction entre vos deux courriers :

1) le 9 Août 1981, vous nous reprochez de nous *« faire juge de décisions étrangères ».*
2) le 10 Novembre 83, vous nous déclarez : *« j'approuve donc pleinement les licenciements de l'administration américaine ».*

Vous vous octroyez donc un droit, individuellement, que vous nous refusez alors que nous sommes légalement investi de la personnalité morale….

Mais sur le fond, nous avons la prétention de savoir de quoi nous parlons puisqu'il s'agit à chaque fois, de notre profession. A ce sujet, nous nous permettons de vous préciser qu'à titre d'éthique syndicale, la nôtre, celle dont nous nous sommes librement doté*, aucun de nos délégués, Secrétaires Nationaux, Secrétaires Régionaux, Secrétaires Locaux, etc…. n'est PERMANENT syndical. Cela veut dire que nous exerçons d'abord notre profession, le syndicalisme venant en supplément.*

Sur le fond toujours et à propos des Etats-Unis, les évènements qui se sont déroulés là-bas depuis 1981 nous donnent raison, malheureusement sans doute puisqu'il s'agit de sécurité aérienne !

D'abord les faits : depuis août 1981, trois accidents majeurs, Washington le 13/1/82, 72 morts – Boston le 23/1/82, 2 morts – La Nouvelle Orléans le 9/7/82, 145 morts. Plus récemment, en décembre dernier, trois collision au sol en cinq jours, deux à Anchorage et une à Sioux Falls. Pour ne citer que des exemples dans lesquels, chaque fois, les « contrôleurs » à la mode Reagan sont impliqués.
Lourd bilan, qui aurait pu être évité si on nous avait écouté au lieu de nous dénigrer…… comme vous-même l'avez fait !

Ensuite les déclarations officielles aux Etats-Unis. Le NTSB, National Transportation Safety Board, Bureau d'enquête sur la sécurité dans les Transports, organisme officiel indépendant. Dans un Rapport du 12 mai 1983 (Réf : NTSB/SIR-83/01), il s'inquiète de l'ensemble des mesures prises par l'administration américaine APRÈS la révocation de 11 400 Contrôleurs. Ceux qui restent sont surchargés de travail, ceux qui ont été recrutés depuis sont mal formés et

ne « font pas le poids », etc, etc…..Je vous renvoie, ci-joint, à l'article que nous avons publié dans notre journal syndical sous le titre « Le NTSB ne croit plus la FAA sur parole ».

Le Congrès s'émeut régulièrement maintenant, y compris des Parlementaires Républicains, des risques graves qui compromettent quotidiennement la sécurité aérienne. Deux Commissions du Congrès – la Commission de surveillance et d'enquête sur les Transports, la Commission des Sciences et Technologies Aéronautiques – se sont prononcées en ce sens en novembre dernier.

Ralph Nader, le célèbre pionnier de la défense des consommateurs, a milité, dès 1981, pour la réintégration des 11 400 licenciés, non pour leurs beaux yeux mais pour le seul maintien de la sécurité.

Des Pdg de Compagnies Aériennes, qui avaient pourtant, à l'époque, comme vous, applaudi Monsieur Reagan des deux mains, ont réclamé ensuite la réintégration immédiate d'au moins 4000 licenciés. A leur tête le célèbre Frank Borman, Pdg d'une des plus importantes compagnies aériennes US, Eastern Airlines. Ne savent-ils pas de quoi ils parlent ?

Le Juge Fédéral Gilbert Merritt est apparu à la télévision le samedi 8 octobre 1983 (NBC) pour raconter qu'aux commandes de son avion personnel il avait failli se faire rentrer dedans par un Boeing 727 d'American Airlines.

Etc,Etc….nous n'avons rien inventé. Notre dossier est solide et nous ne craignons nulle contradiction.
Vous avez réagi le 9 août 1981 sans rien connaître de la véritable situation de la Navigation Aérienne. Excusez-nous, mais nous croyons en savoir plus long que vous sur ce sujet. Et puisque le Législateur Français nous a confié la responsabilité de la circulation aérienne, responsabilité hautement internationale, nous avons estimé avoir le devoir de dénoncer ce que nous savions de la situation et de sa prévisible évolution.

Je vous le répète, nous avons eu tristement raison, ne vous en déplaise.

Vous nous avez parlé de *« raisons de solidarité assez stupides ».*
Sachez, là encore, que vous vous êtes trompé. En matière syndicale, du moins telle que nous l'entendons, la solidarité ne se mesure pas en mots. Surtout si ceux-ci, comme c'est le cas, ont trait à la sécurité aérienne !

Enfin, la solidarité réelle n'a nul besoin d'être criée sur les toits. Nous savons trop ce que révocation veut dire. Sept Contrôleurs de notre Syndicat l'ont été en 1973.
Alors, notre solidarité à nous, vis à vis des Contrôleurs Américains licenciés, c'est une solidarité financière.
Dès que nous le pouvons, à la mesure de nos moyens et aussi régulièrement que possible, nous leur envoyons de l'argent, pris sur les cotisations de nos adhérents ou fourni volontairement par ceux-ci dans ce but. Point n'est besoin d'autre commentaire de notre part.

Quant à votre deuxième lettre….

Quoique vous en pensiez, ou alors il faut supprimer la Constitution et le droit syndical, notre Organisation librement et légalement constituée et reconnue, ne s'interdira pas de s'exprimer lorsqu'elle juge que les Autorités, quelles qu'elles soient, font fausse route vis à vis des

personnels dont elle est la tutelle et que nous avons l'habitude de représenter….majoritairement qui plus est.

Quoique vous pensiez du projet de l'actuel gouvernement, vous ne nous empêcherez pas de penser, et de dire, que ce projet est contraire aux promesses du candidat Mitterrand, contraire aux promesses du Parti Communiste lorsqu'il était dans l'opposition. Nous ne les avions sûrement pas obligés à nous les faire.

Et puisque nous ne sommes ni en Russie ni en Pologne, pays que vous citez une peu vite semble-t-il, vous nous laisserez la possibilité de réclamer que les promesses faites soient tenues.
SOLIDARNOSC et Lech Walesa, avec un brio dont nous ne saurions méconnaître la noblesse et l'exemplarité, ne font pas autre chose…en Pologne justement !
Par ailleurs, vos propres déclarations apportent, tout compte fait, de l'eau au moulin de notre troisième argumentation contre le projet gouvernemental.

Vous-même estimez nécessaire de s'en prendre au droit de grève à la Sncf, Edf et autres secteurs d'activité. Eh bien, nous n'avons pas l'intention de laisser s'ouvrir une telle brèche, à la Navigation Aérienne, dans le droit syndical que les travailleurs ont d'abord payé de leur sang avant de l'obtenir.

Vos courriers indiquent que vous niez, sans concession, le fait syndical. En même temps vous vous déclarez fonctionnaire.
Nous constaterons simplement qu'avec ce genre d'attitude que nombre de fonctionnaires partagent malheureusement avec vous, on a pu découvrir il y a peu (récente étude de l'actuelle Commission des Finances de l'Assemblée Nationale) que *« malgré les primes et autres indemnités, les traitements des fonctionnaires sont inférieurs de ONZE pour cent à ceux des salariés du privé ».*
Vous allez peut-être découvrir cette réalité grâce à ce courrier…..
Si vous en êtes satisfait, tant mieux pour vous. Si, par contre, vous en êtes courroucé, alors démissionnez comme vous nous l'avez si gentiment conseillé dans chacun de vos courriers !

Voilà, Cher Monsieur, ce que nous avons jugé utile de vous répondre, tant vos lettres nous ont paru intéressantes. Nous ne craignons pas le débat et nous ne manquerons pas de lire vos prochains courriers avec la même attention, à commencer certainement par la réponse que vous ne manquerez pas de faire à la présente, connaissant maintenant votre adresse exacte.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jacques Fournier
Secrétaire National
aux
Relations Extérieures

Dès le 16 février, nous recevions la…réponse

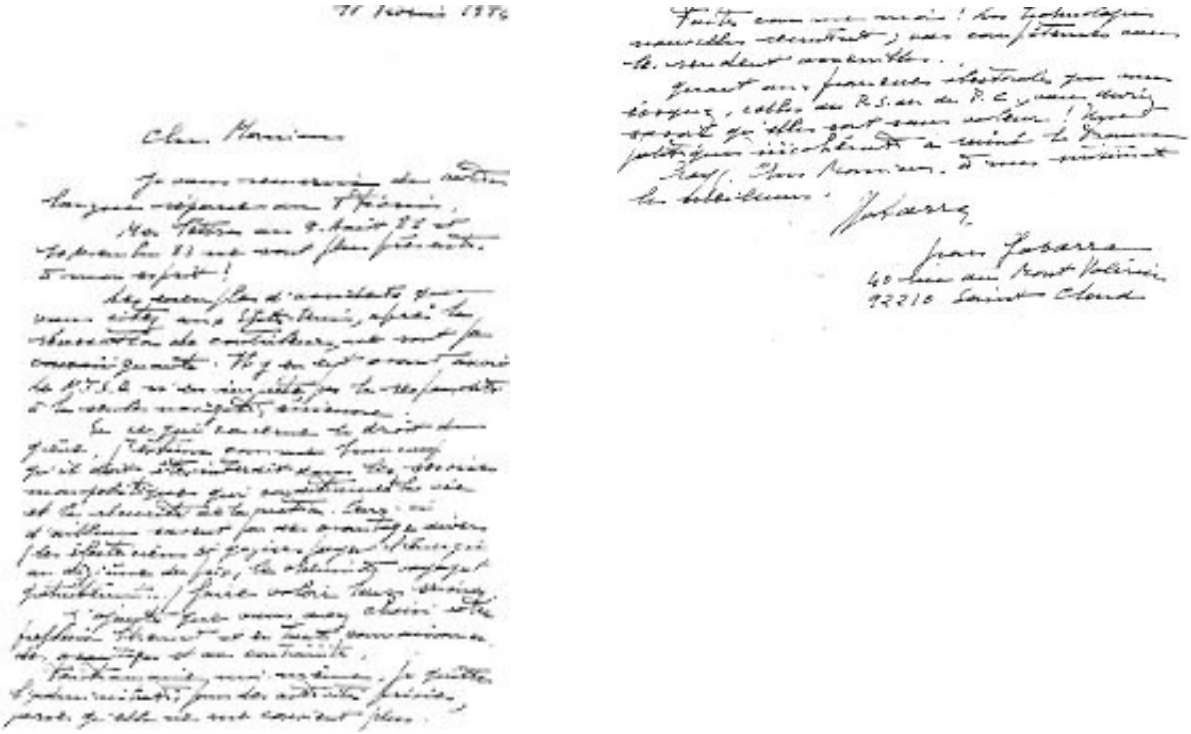

16 février 1984

Cher Monsieur,
Je vous remercie de votre longue réponse du 8 février.
Mes lettres du 9 août 81 et 10 novembre 83 ne sont plus présentes à mon esprit !
Les exemples d'accidents que vous citez aux Etats-Unis, après les révocations des contrôleurs, ne sont pas convainquants. *Il y en eût avant aussi.*
Le NTSB n'en impute pas la responsabilité à la seule navigation aérienne.

En ce qui concerne le droit de grève, j'estime comme beaucoup qu'il doit être interdit dans les services monopolistiques qui conditionnent la vie et la sécurité de la nation. Ceux-ci d'ailleurs savent par des avantages divers (les électriciens et gaziers payent l'énergie au dizième *du prix, les cheminots voyagent gratuitement….) faire valoir leurs services.*
J'ajoute que vous avez choisi votre profession librement et en toute connaissance des avantages et des contraintes.
Fonctionnaire moi-même, j'ai quitté l'administration pour des activités privées parce qu'elle ne me convient plus.
Faites comme moi ! Les technologies nouvelles recrutent, vos compétences vous les rendent accessibles.
Quant aux promesses électorales que vous évoquez, celles du PS ou du PC, vous devriez savoir qu'elles sont sans valeur !
Leur politique incohérente a ruiné la France.
Croyez, Cher Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Jean GABARRA

Nous ne jugerons pas utile de répondre à cette dernière lettre.

Et M. Gabarra nous écrira encore le 22 avril :

Monsieur le Secrétaire Général,
Ainsi, pour satisfaire vos revendications, vous n'hésitez pas à « emmerder » des milliers de personnes en période de vacances.

Ceci prouve le mépris que vous portez à votre fonction d'intérêt public !

En tant que fonctionnaire, j'estime que les grévistes devraient être licenciés, comme aux Etats-Unis, pour avoir manqué à leur devoir.

Vous leur exprimerez toute ma pitié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma profonde tristesse.

Jean GABARRA

Cette dernière missive ne nécessitait aucune réponse de notre part et ce Monsieur GABARRA ne nous écrira plus jamais. Dommage, non ????

Le 9 février, **Maurice-Gustave Mamie** est lui aussi remis en liberté provisoire. A noter, qu'auparavant, M. **Melchior,** le Pdg de Sofréavia avait proposé aux autorités du Mozambique de l'incarcérer en lieu et place des trois Français pour servir « de garantie ». Vu l'âge de M. **Melchior**, cette démarche ne manquait pas de panache. Nous l'avons saluée comme telle et elle n'est sans doute pas étrangère au dénouement heureux de cette triste histoire.
Rappelons que **René Eymard, Maurice-Gustave** et son épouse avaient été jetés en prison au prétexte extravagant qu'ils se seraient livré au trafic….de viande (!) avec un pays mitoyen du Mozambique…

Le 13 février, le Sncta réagit très violemment auprès de **Charles Fiterman.**
En effet, celui-ci, par un courrier du 11 janvier au ***Ministre de l'Intérieur*** (!!), **Gaston Defferre,** s'était permis de me mettre personnellement et nominativement en cause.
Ce que M. **Fiterman** n'avait sans doute pas imaginé, c'est que **Gaston Defferre**, avec son grand sourire légendaire, me remettrait une copie du courrier en question !

Le Ministre des Transports

Paris le 11 Janvier 1984

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 Janvier 1984 relative au "service minimum" dans les services de la Navigation Aérienne et je vous en remercie.

Au demeurant, je n'ignore pas la position de Monsieur Jacques Fournier, Secrétaire National du SNCTA, qui après avoir observé une attitude très prudente durant la concertation préalable à l'adoption du projet de loi, se répand depuis auprès des responsables de la majorité présidentielle (parlementaires, ministres...) et jusque dans les couloirs du congrès de Bourg-en-Bresse pour manifester son opposition au projet.

Je suis persuadé que vous n'avez pas manqué de faire savoir à Monsieur Fournier que le projet a été approuvé en Conseil des Ministres, les différents Ministres concernés, le Premier Ministre et le Président de la République lui-même ayant mis l'accent sur la nécessité, tout en rétablissant le droit de grève, d'assurer la permanence du service public, au titre en particulier de la sécurité civile, des missions de défense et des missions humanitaires ainsi que de la continuité des liaisons avec la Corse et les Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Charles FITERMAN

Monsieur Gaston DEFFERRE
Ministre de l'Intérieur et
de la Décentralisation
Place Beauvau
75008 - PARIS

C'est **Patrick Bourchet** qui va se charger de la réponse !

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de la réponse que vous avez adressée à Monsieur Gaston Defferre à la suite de son intervention sur le « service minimum » à la Navigation Aérienne.
Les termes de votre réponse ne sont malheureusement pas de nature à réduire l'opposition déclarée – et pas simplement par notre Syndicat – à votre projet.

Par ailleurs, certains de ses termes sont inacceptables !

I) ***Il n'y a pas de* « position de Monsieur Jacques Fournier ».**

IL Y A UNE POSITION DU SNCTA, établie en Congrès, en Mai 1978, ce n'est pas d'hier. Elle s'impose à tous nos adhérents et militants et en particulier à notre Porte-Parole officiel.
Au demeurant, vous devriez savoir que ce n'est pas Jacques Fournier qui a demandé à Monsieur Gaston Defferre d'intervenir récemment auprès de vous.

En ce qui concerne les INTERVENTIONS DU SNCTA, en Août dernier, auprès de chaque Ministre et Secrétaire d'Etat, là encore, Jacques Fournier n'a pas agi seul. Les courriers en question étaient contresignés par TROIS SECRETAIRES NATIONAUX.

Vous devriez savoir que les démarches du SNCTA auprès du Comité Central du PCF en Décembre dernier puis auprès du Comité Directeur du PS n'étaient pas le fait de Jacques Fournier mais d'un autre Secrétaire National, Hervé Briand.

Par ailleurs, vous ne devriez pas ignorer que les Relations Parlementaires du SNCTA relèvent d'un autre Secrétaire National, Philippe Taurisson, qui a lancé le questionnaire du Syndicat sur le « service minimum » auprès de chaque Député et chaque Sénateur en janvier 1983 et qui a publiquement commenté cette opération (« Conflits dans l'Air » N°30- juillet 83). C'est d'ailleurs Philippe Taurisson qui a aussi adressé une consigne à nos Sections Locales -qui se sont aussitôt attelées à cette tâche- pour qu'elles multiplient les contacts avec les Parlementaires.

Enfin, puisque vous semblez si bien renseigné sur le Congrès de Bourg en Bresse, vous devriez savoir aussi que Philippe Taurisson s'y trouvait avec Jacques Fournier. Ils avaient tous deux été invités officiellement par le PS.

Tout cela pour vous dire que vous vous trompez lourdement si vous estimez que le seul opposant à votre projet N°1785 serait Jacques Fournier.

En fait, vous savez pertinemment l'ampleur de cette opposition. Et votre tentative de personnalisation outrancière d'une position du SNCTA est indigne de l'ancien militant syndical que vous êtes !

II) « La concertation syndicale »

Estimez-vous que la réunion du 23 Juin 1983 (il n'y avait là QUE quatre Secrétaires Nationaux du SNCTA….) au cours de laquelle vous nous avez présenté votre « avant-projet », c'était de la concertation ? Rappelez-vous qu'un mois plus tôt, le 20 Mai, recevant le SNCTA, vous n'aviez soufflé mot de cet « avant-projet », vous en tenant simplement à un principe.

Estimez-vous que la réunion du 20 Juillet 1983 à la Direction Générale de l'Aviation Civile (il n'y avait là QUE quatre Secrétaires Nationaux du SNCTA et un autre militant de notre Syndicat…) au cours de laquelle des amendements réclamés par certains Syndicats ont tous été rejetés par votre représentant, c'était de la concertation ?

Ensuite, sans autre forme de procès, faisant adopter votre projet le 9/11/83 par le Conseil des Ministres et le déposant le jour même sur le Bureau de l'Assemblée Nationale, vous et vos services avez purement et simplement cessé toute discussion sur ce point (annulation de la réunion du 24/11 ; retrait de l'ordre du jours du Comité Technique Paritaire de la Navigation Aérienne). Est-ce cela la concertation ?

Le Directeur Général a lui-même précisé que la réunion du 8/12 n'était qu'une réunion « d'information ». Est-ce cela la concertation ?

Est-ce encore la concertation votre refus, celui du Directeur Général de l'Aviation Civile, celui du Directeur de la Navigation Aérienne, de communiquer au SNCTA les documents préparatoires à votre projet ?

III) Dès le 23 juin, le SNCTA commentant devant vous votre déclaration, considérait votre projet comme « très mauvais ». Dans son compte-rendu (Flash Info N° 96) le SNCTA baptisait votre projet « service MAXIMUM ». Tout cela était parfaitement clair comme l'a été l'attitude de notre Syndicat à la réunion du 20 Juillet, attitude qui vous a été confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception dès le 22 Juillet.

Libre à vous d'estimer qu'il s'agissait là de « prudence ». *Force serait alors de constater que vous n'en auriez tenu aucun compte puisque vous vous êtes bien gardé de négocier quoique ce soit. Votre projet finalement n'était qu'à prendre ou à laisser comme vous nous l'avez d'ailleurs indiqué dans une lettre du….29 Novembre dernier.*

Vous vous êtes laissé convaincre –on ne sait par qui- de revenir sur vos engagements passés, sur ceux de la majorité présidentielle, entraînant avec vous le reste du Gouvernement et le Président de la République lui-même. C'est votre responsabilité. Pour autant, celle-ci ne devrait pas vous amener à vous montrer parfaitement discourtois envers l'un de nos Secrétaires Nationaux.
Nous le regrettons tous au SNCTA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.

Et le tout sera publié en bonne place dans « ***Conflits dans l'Air*** » N° 34.
Charles Fiterman ne répondra jamais à cette lettre……

Le 16 février, suite à une AG, les Contrôleurs du CCR Nord arrêtent immédiatement les décollages pendant une heure.

Et paraît ***« Conflits dans l'Air »*** N° 33 :

conflits dans l'air

journal officiel du

Directeur : J-B. TRAVERT

LE COUP DE FITERMAN

Notre confrère LE MATIN ne pouvait mieux titrer sa "Une" le jour même ou droit de grève et "service minimum" se sont télescopés en Conseil des Ministres.

interview exclusive

CASAMAYOR :

«Jamais les "Aiguilleurs du ciel" ne commettraient le crime de cesser à la seconde toute activité»

Le 23 février, une vague d'une vingtaine de sanctions s'abat sur le CCR de Bordeaux au motif du boycott du SIV.
Nous n'allons pas tarder à épingler l'auteur de la vague :

FOILLARD: LE CAS NULLARD ?

FOILLARD, si, si, souvenez-vous, c'est le Directeur de la Région de l'Aviation Civile Sud-Ouest à Bordeaux. Ce n'est pas une star de la Navigation Aérienne, mais il sait ne pas se faire oublier, même avec - sinon surtout - ses bêtises.

Il fait d'abord dans la non-connaissance des problèmes des Contrôleurs. Manifestement çà ne l'intéresse pas, il a des sous-fifres pour s'occuper de ces basses questions. Ensuite, il fait dans les sanctions.

Sur ce dernier point, il cherche à confirmer son incompétence. Investi, de par ses fonctions, du "*pouvoir disciplinaire*", il en use à tort et à travers, sans même savoir ce qu'il fait. Quel spécialiste!

Déjà en 1980, ce brave homme avait cru devoir réduire les primes de Contrôleurs de TOULOUSE-Blagnac, au prétexte qu'ils refusaient de communiquer les informations relatives aux heures d'arrivée des avions (*voir "CONFLITS DANS L'AIR N° 27*).

Par un jugement du 19 Mai 1982, le Tribunal Administratif avait condamné les agissements de...Mr. FOILLARD !!!

Apparemment, il n'a pas été particulièrement ému par cette déconvenue.

Le 15 Juin 1982, ce brave homme infligeait des retenues salariales à des Contrôleurs ayant participé le 20 Mai précédent à une réunion d'information syndicale. On n'est pas plus social !!!

Le 6 Octobre dernier, le Ministre des Transports faisait savoir au SNCTA que ces mesures étaient rapportées.

On aurait pu légitimement penser que ce deuxième avatar aurait dû calmer les ardeurs répressives de ce cher Mr. FOILLARD. Eh bien, non !

Le 5 Janvier 1984, il procédait à une retenue sur salaire à l'encontre d'un Contrôleur de TOULOUSE-Blagnac pour *REFUS DE TENIR LE S.I.V.*

A la mi-février, il procédait de même à l'encontre d'une vingtaine, au moins, et pour les mêmes motifs, de Contrôleurs du Centre de Contrôle Régional de BORDEAUX Ce brave Mr. FOILLARD appliquait, soi-disant, la nouvelle loi sur le "*service fait*". Mais, comme par hasard, il l'appliquait mal, retenant une journée complète de salaire à des Contrôleurs dont il jugeait l'action répréhensible, cette action (refus de tenir le S.I.V.) n'ayant jamais excédé 2 heures à chaque fois. Ce cher Mr. FOILLARD s'est tout simplement trompé de "*tarif*", si tant est que celui-ci s'appliquait, ce que les Tribunaux déjà saisis, dans le cas de Blagnac, auront à trancher.

Ces erreurs -volontaires?- de Mr. FOILLARD sont sévèrement jugées - en privé - par de hauts responsables du Service du Contrôle du Trafic Aérien (SCTA).

Mais ce brave Mr. FOILLARD n'en a cure! La réglementation lui permet de sanctionner, il sanctionne. Les détails, vous n'imaginez tout de même pas qu'un Directeur Régional va s'en soucier. Où irait-on alors mon pauvre Monsieur !

Car ce brave Mr. FOILLARD a fait pire !

Dans une Décision "*en bonne et due forme*" datée du 24 Janvier 1984, Mr. FOILLARD inflige un AVERTISSEMENT à ce Contrôleur récalcitrant de TOULOUSE-Blagnac qui, au passage, se trouve être Secrétaire Régional du SNCTA.

Pas question de s'embarasser du respect des procédures pour sanctionner ce militant syndical qui a le culot de joindre ses actes à ses propos.

Ce brave Mr. FOILLARD s'est donc permis d'appuyer son AVERTISSEMENT sur l'Ordonnance N° 59-244 du 2 Février 1959.

Fallait le faire, car cette Ordonnance a été purement et simplement ABROGEE par l'article 93 de la loi N° 84-16 parue au Journal Officiel de la République Française le 12 Janvier 1984. Excusez du peu. Mais n'excusez pas Mr. FOILLARD, il se mêle toujours de ce qu'il ne veut pas connaître et il s'est même permis de signer son avertissement "*par délégation du Ministre des Transports*"....

Le 7 mars, **Hervé Briand**, au nom du Sncta, participe, au Salon de l'Agriculture(!) à un débat sur le syndicalisme unitaire avec le Snui (Impôts), la Fasp (Police) , la Fgaf (Fonctionnaires), le Suacce (Caisses d'Epargne), la Fgacc (Conducteurs de trains), la Fadn (Défense Nationale) et le Snj (Journalistes) . Ce débat a été organisé par la Fgsoa, la Fédération générale des salariés de l'agro-alimentaire.

Et puis, par communiqué de presse, nous annonçons que les Contrôleurs effectueront le lendemain des arrêts de décollage dans le cadre de la grève générale de la Fonction Publique.

Et ce 8 mars, ces arrêts sont effectifs dans dix Tours de contrôle et dans les cinq Centres de Contrôle. C'est ce jour-là, sur France Inter, que **Marceau Long,** le Pdg d'Air Inter, choisit de rendre hommage au travail des Contrôleurs….. Il y a de ces coïncidences…….
La presse, dans son ensemble, va mettre en exergue la « grève des aiguilleurs du ciel ». Ce que l'Usac-Cgt ne va pas apprécier du tout. Comme si le Sncta y était pour quelque chose…Voyons donc !

Charles Fiterman fait personnellement les frais de cette grève !

Voulant s'envoler de Villacoublay à bord d'une Corvette du Sfact, il se voit refuser son décollage par le CCR Nord !

Le Ministre est contraint de réclamer un Mystère 20 du Glam pour pouvoir quitter Paris en mission gouvernementale.

Il se rendait à Bruxelles pour présider le Conseil des Ministres de l'Union Européenne…. Ses collègues ont dû l'attendre un bon moment….

Il sera relevé par tous les observateurs que ce mouvement des Contrôleurs a eu une ampleur jamais vue depuis de dernier conflit de 1979 !

Le 11 mars, c'est le retour en France de **René Eymard**, **Maurice-Gustave Mamie**, son épouse et ses deux filles.

Les 13 et 14 mars, sur invitation de la toute jeune Section Locale, le Bureau National se réunit au tout nouveau Centre de Contrôle de Reims. Le Bureau du Conseil Régional Nord du Syndicat participe à cette réunion au cours de laquelle nous rencontrons pendant une heure le Chef de ce centre.

Le 14, la « Commission des Sages » visite ce centre. Nous chargeons **Pierre Grand,** le Secrétaire de la Section Locale**,** de la rencontrer.

Ce qui nous permet d'apprendre que le Ministre, sans nous en avoir informé, a nommé un nouveau Membre à cette Commission. Il s'agit d'un « Secrétaire Général » en la personne de l'Ingénieur Général de l'Aviation Civile (bonjour l'indépendance de la Commission…) **Bahuau…..** que nous connaissons trop bien !

Nous nous plaignons immédiatement par écrit de cette « *interférence* » de l'Administration. D'autant que **Jacques Villiers**, ancien Directeur de la Région Nord est déjà Membre de la Commission !

Le 6 avril, l'Administration annonce pour le mois de juin les prochaines élections professionnelles en CAP.

Nous nommons aussitôt « *Directeur de campagne* » **Patrick Bourchet**, nouveau Secrétaire National.
Au fil de cette campagne fleuriront ces autocollants, concoctés par nos « Bordelais » :

Va paraître également cette plaquette électorale :

supplément à

NUMERO SPECIAL

conflits dans l'air

circulaire

ELECTIONS PROFESSIONNELLES
POUR LES CONTROLEURS

VOTEZ snctaa

LE SEUL SYNDICAT QUI,
AU NOM DES CONTROLEURS,
NE CHANGE PAS DE LANGAGE
SELON LE GOUVERNEMENT EN PLACE.

MIEUX VAUT PRESERVER L'AVENIR !

Seul le Syndicalisme AUTONOME est encore en mesure d'assurer la défense des professions.

Ces dernières années viennent de le prouver.

Définitivement !

UNE SEULE NÉCESSITÉ.

ÉTABLIR LE CONTRE-POUVOIR

ALORS VOTES

snctaa

Le Directeur Général qui avait souhaité nous rencontrer renvoie à une date ultérieure et sans explication l'entretien qu'il voulait avoir avec nous…

Le Bureau National adresse un télex à **Pierre Joxe**, Président du groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale, à **Raymond Forni,** Président de la Commission des Lois ainsi qu'à **Gérard Houteer** dans lequel nous protestons vigoureusement contre l'accélération soudaine de la procédure parlementaire pour le projet de loi sur le « *service minimum* ».

Le lendemain, le Cabinet du Président de la République, par courrier, nous demande de nous adresser au….Premier Ministre au sujet de ce projet de loi…. !!!

Le 9 avril, nous alertons chacun des Syndicats Autonomes, avec qui nous nous réunissons si souvent, de l'imminence du danger représenté par ce projet de « *service minimum* ».
Charles Fiterman recevra de chacun d'entre eux un courrier ou un télégramme de protestation !

Le 11 avril, le Sncta est invité à l'Assemblée Nationale par **Gérard Houteer**. Il est accompagné de trois autres Députés PS. Les « débats » sont très houleux. Si **Philippe Taurisson** ne m'avait pas retenu à temps, je crois bien que j'aurais flanqué ma main dans la figure de M. **Alain Richard** (futur Ministre de la Défense dans le gouvernement Jospin).
A l'issue de l'entretien, **Gérard Houteer** nous a raccompagné jusqu'à l'ascenseur. Au lieu de lui serrer la main, je lui ai carrément fait un « bras d'honneur » sous le regard estomaqué et…choqué…des huissiers.

Le 13 avril, je suis de service à Aix en Provence avec l'Equipe Une.
Décidément, je suis toujours de service les jours « historiques »….
En effet, ce jour-là, un Tupolev 134 d'Aeroflot (SU 287C) en provenance de Moscou pour Marignane, via Budapest, est « censé », selon les journaux des jours suivants, avoir sciemment, au mépris des instructions des Contrôleurs, survolé la zone militaire de Toulon pour….espionnage !
Tout ceci est évidemment totalement faux.

Sollicité par de nombreux journaux, télés et radios, je refuse obstinément de faire une quelconque déclaration sur ce sujet qui ne relève nullement du champ de l'action syndicale.
Je sais trop bien qu'un certain **Pailhas** par exemple, ou encore le Chef de Centre d'Aix seraient trop contents de pouvoir me coincer pour non respect de l'obligation de réserve des fonctionnaires… Je n'allais tout de même pas leur offrir ma tête de cette façon !

Cependant, les protagonistes directs, **Jean-Marie Lefranc** et **Jean-Pierre Dufour** ne vont pas en rester là. Il seront même invités à la célèbre émission de **Michel Polac**, « Droit de Réponse ».
Et nous seront tout un groupe de l'Equipe, sous la houlette de **Jean-Pierre** qui contrôlait le Tupolev au moment des « faits », à mettre au point une Plaquette de dix pages pour rétablir la vérité.

A savoir que le pilote du Tupolev a scrupuleusement suivi les instructions de contrôle et n'a nullement été coupable d'un survol illicite de la zone de Toulon. Même le « Canard Enchaîné » a fait ses choux gras de cette affaire qui n'a jamais eu une quelconque réalité. Cela plongera **Jean-Pierre** dans un colère noire qui n'est encore pas éteinte vingt-six ans plus tard. Il s'était immédiatement désabonné du « Canard » et n'a plus jamais lu l'hebdomadaire satyrique depuis cette date.

Le 19 avril, le Sncta dépose pendant quatre heures trente devant la « Commission des Sages ». Nous avions passé la journée de la veille à préparer cette audition, **Bertrand Dampfhoffer** ayant réalisé un travail gigantesque de préparation et réalisation des dossiers que nous voulions présenter à la Commission. Tous ces dossiers ont été intégralement publiés dans « ***Conflits dans l'Air*** » N° 34.

conflits dans l'air

journal officiel du sncta

3F. N° 34 Mai 1984 • B.P. 40 - 91201 ATHIS-MONS Cedex • Directeur: J-B. TRAVERT

LE S.N.C.T.A. EST REÇU PAR LA "COMMISSION DES SAGES"

«Jamais on ne nous avait expliqué toutes ces choses de façon aussi nette» COMMENTE LE PRESIDENT GREGOIRE.

L'honneur d'une Profession

Au moment où nous mettons ce numéro sous presse, d'importantes perturbations du trafic aérien sont provoquées par les Contrôleurs "sous l'impulsion du SNCTA" comme l'a souligné notre confrère L'HUMANITE.

Ces Contrôleurs ont compris l'enjeu de l'affaire.

Le SNCTA leur demandait de "démontrer que les Aiguil - "leurs du ciel comme en 1964" lorsqu'était votée la loi leur "interdisant" la grève, "et "comme sous l'ancien régime "n'étaient pas disposés à se "laisser faire".

Le SNCTA leur a expliqué: "Aujourd'hui comme hier les "Contrôleurs doivent se dres- "ser contre l'inacceptable" Et ils se sont dressés.

La légendaire combativité des "Aiguilleurs du ciel" demeure après les grands conflits de 1953,1964,1973,1978 et 1979.

Vingt ans après, une majorité de jeunes Contrôleurs a su prouver qu'elle n'était pas plus dupe vis à vis des artelistes au DROIT DE GREVE en 1984 qu'en 1964. Ils sont donc pas oubliés ces 217 Contrôleurs mis à pied lors de ces événements de 64.

Et les Contrôleurs ont su démontrer combien ils sont attachés aux Droits Syndicaux. Pas question pour eux d'accepter sans broncher de servir de cobayes pour un "service minimum" si aisément extensible à tant d'autres métiers.

Les Syndicats Autonomes que fréquente le SNCTA ne s'y sont pas trompés, eux qui ont soutenu par écrit l'opposition du SNCTA et lui ont manifesté leur soutien dans l'action engagée par des télégrammes au Ministre des Transports.

Le SNCTA est fier des Contrôleurs.

Les présentations d'usage étant faites ce 19 Avril dans les locaux de la Convention à Paris, le Bureau National étant au grand complet, sept Secrétaires Nationaux, Philippe TAURISSON lit la DECLARATION (voir notre encadré) sur le SERVICE MINIMUM.

Les visages des Commissaires sont fermés et Jacques VILLIERS, Chef de l'Inspection Générale de l'Aviation Civile, ne pourra s'empêcher de dire "qu'il est notre adjoint" après que le Syndicat ait demandé l'inscription de sa Déclaration en Annexe du Rapport Final de la Commission...

Le Président Roger GREGOIRE, Conseiller d'Etat, pose la question de savoir si le SNCTA représente spécifiquement les Officiers Contrôleurs exerçant exclusivement le Contrôle. Il lui est répondu que non; revendiquant

Une Déclaration préliminaire:

Le dépôt du projet de loi sur le droit de grève soumis à service minimum et l'imminence du débat à l'Assemblée Nationale sur ce sujet (25 Avril) ont déclenché chez les Contrôleurs une réaction tout à fait naturelle de mécontentement.

A partir de demain le trafic sera sensiblement perturbé.

C'est dans un contexte social tendu, qui illustre bien la nécessité de l'élaboration d'une politique claire dans la Navigation Aérienne, que nous répondons à votre invitation.

Si nous avions été écoutés à propos du service minimum nous n'en serions pas là.

Nous souhaitons que sur les autres sujets le travail de cette Commission amène enfin des solutions au lourd contentieux des Aiguilleurs du ciel.

Le Bureau National du SNCTA a demandé à la Commission de bien vouloir annexer cette Déclaration à son Rapport Final.

A noter tout particulièrement notre Editorial et notre Déclaration Préliminaire ci-dessus.

A la sortie de cette audition, nous apprenons que la Commission des Lois vient d'adopter le projet de loi sur le « service minimum ».

LA RIPOSTE EST IMMEDIATE.

Dès le lendemain, le 20 avril, les Contrôleurs des CCR diminuent, de leur propre autorité, la capacité de contrôle de ces centres de 50%. Les retards s'accumulent aussitôt dans toute l'Europe.

20. AVR. 1984

zczc cja003 1300
dd lfffyv lfeeyv lfrryv lfmmyv lfooyv lffazd lfpsyact
201210 lfpsyact
nr 1545/scta/d du 20.04.84.
vous demande diffuser immediatement aupres personnel communique suivant du ministere des transports:
message en deux parties - partie une de deux -
debut de citation
l'assemblee nationale examinera mercredi prochain un projet de loi restituant le droit de greve aux personnels de la navigation aerienne.
differentes interpretations ayant ete donnees de ce texte, le ministere des transports tient a apporter les precisions suivantes:

etant donne l'importance et la specificite de la navigation aerienne dans la vie d'un etat moderne, une greve dans ce secteur ne doit pas compromettre dans leurs elements essentiels l'action gouvernementale, la defense nationale, le respect des engagements de la france au plan international, la sauvegarde des personnes et des biens, et les liaisons destinees a eviter l'isolement de la corse et des departements et territoires d'outre mer. c'est pourquoi le projet de loi definit limitativement les missions qui doivent etre assurees en toute circonstance et qui constituent un service minimum.
- le contenu de ce service represente, pour les 15 aeroports concernes en metropole, un trafic de l'ordre de 10 p.cent du trafic normal.
le ministere des transports confirme egalement les pourcentages globaux maximaux des effectifs astreints : 22 p.cent des esa, 12 p.cent des ieeac et 22 p.cent des occa. ces proportions sont evidemment variables selon les services.
fin premiere partie

zczc cja004 1305
dd lfffyv lfeeyv lfrryv lfmmyv lfobyv lffazd lfpsyact
201233 lfpsyact
nr 1545/scta/d du 20.04.84.
vous demande diffuser immediatement aupres personnel communique
suivant du ministere des transports:
message en deux parties - partie deux de deux -

a titre d'exemple, l'effectif total d'occa figurant dans le tableau
de service minimum sera de l'ordre de 100 au crna/nord (sur 450), de
60 dans chacun des crna/sud-est et sud-ouest (sur 310 et 200) et de
30 (sur 110) sur chacun des aeroports d'orly et roissy.
- s'agissant des survols et des possibilites des liaisons interieures
et internationales minimales, des precisions quant aux modalites
seront a nouveau apportees par le ministre des transports au cours de
la rencontre prevue ce soir avec les organisations syndicales.
- l'ensemble de ce projet represente le compromis le plus equilibre
que l'on puisse concevoir pour satisfaire a la fois la defense des
interets professionnels des personnels et la sauvegarde de l'interet
general.
- quand cette loi sera adoptee, les personnels de la navigation
aerienne benificieront, en matiere de droit de greve, du regime le
plus liberal, compare a ceux de tous les autres etats, ses
dispositions assureront un contenu reel au droit de greve.
- dans ces conditions, le ministere des transports tient a faire part
de sa preoccupation qu'une opposition a un tel projet n'aboutisse
finalement au maintien des dispositions legislatives actuelles, avec
tous les risques que leur necessaire respect pourrait comporter
a l'avenir pour les personnels et pour le bon fonctionnement des
services.
fin de citation
signe : chef scta stop et fin

Charles Fiterman se fend d'un Communiqué aux personnels.

DIRAN 203952F
111 1930
AVIACIV PARIS

TELEX A : SNCTA
USAC/CGT
SPAC/CFDT
SGNA/CFTC
SNNA/FO
SNIEEAC

LE MINISTRE VOUS DEMANDE DE PARTICIPER A UNE REUNION QU'IL TIENT AUJOURD'HUI 25 AVRIL 1984 A 17 H 30.- 244 BLD ST GERMAIN PARIS 9E (AU SALON BLEU). AU SUJET DU PROJET DE LOI SUR LE RETABLISSEMENT DU DROIT DE GREVE.

SIGNE : GGAC

FIN

AVIACIV PARIS
DIRAN 203952F

Ce communiqué n'ayant eu aucune influence sur la détermination des Contrôleurs, le Ministre se voit contraint de convoquer sans délai tous les Syndicats……

Après un long monologue de vingt minutes, **Charles Fiterman** donne la parole aux Syndicats.

Le Sncta ouvre le feu (représenté par **Alain Bartoux, Hervé Briand , Philippe Taurisson, Bertrand Dampfhoffer, Yannick Le Rhun, Patrick Bourchet** et moi-même !!!!!)

« Monsieur le Ministre,
Nous ne nous sommes pas déplacés pour étudier le nouveau projet 1785 de service minimum.
Nous le connaissons depuis le mois de juin 1983.
Depuis juin 83, le Sncta ne cesse de faire connaître, arguments à l'appui, son opposition à ce projet.
Depuis cette date, jamais le Ministère n'a cru devoir nous inviter à négocier sur ce projet.
Le Sncta affirme qu'il n'y a eu, à ce sujet, aucune concertation.
Nous nous référons à notre lettre du 13 février dernier dont M. Davis, votre Chef de Cabinet, nous a accusé réception.
Aujourd'hui, CINQ JOURS AVANT la discussion du projet au Parlement, tout simplement parce que, par leurs actions, les Contrôleurs contestent le service minimum, Monsieur le Ministre nous convoque au sujet du droit de grève.
Le Sncta vous demande tout simplement :
QU'AVEZ-VOUS DE NOUVEAU À NOUS ANNONCER MAINTENANT ?
EST-CE QUE AUJOURD'HUI 20 AVRIL, VOUS NOUS RENDEZ VRAIMENT LE DROIT DE GRÈVE PLEIN ET ENTIER ? »

Et le 21 avril, les réductions de 50% de capacité sont à nouveau appliquées dans les Centres de Contrôle. Les Contrôleurs des Tours, pour leur part, refusent les changements de plan de vol destinés à contourner les limitations de trafic.

Le 22 avril, jour de Pâques, idem. Et à 20 heures, les Equipes de nuit de Roissy et de Satolas arrêtent tous les décollages jusqu'à 22 heures !
Le 23 avril, nouvelle réduction de 50% des capacités. Et ce sont les Contrôleurs de Bâle-Mulhouse qui décident d'arrêter les décollages de 13h30 à 15h30.
24 avril, la capacité des Centres est à nouveau réduite de 50%, tandis que les Tours d'Orly, Carcassonne, Toulouse, Roissy, Perpignan, Bâle arrêtent les décollages à des heures et des durées différentes… Le CCR Nord bloque les décollages de 8h à 10h. Le CCR Sud-Est fait de même de 16h à 20h.
Nouveaux arrêts de décollage dans les Centres le 25 avril.

Alors que la presse, dans son ensemble, parle tous les jours du conflit, le Sncta publie un Communiqué :
« Tous ceux qui avaient parié sur le fait que les Contrôleurs se 'foutent' du droit de grève ont perdu leur pari !
Quand allons-nous pouvoir enfin négocier sur nos revendications ? »

Malheureusement, l'Assemblée Nationale adopte le projet de Loi en première Lecture.

Le 27 avril, le Directeur Général a convoqué le Sncta pour « *examen des problèmes en suspens* »……. **Patrick Bourchet, Philippe Taurisson** et **Bertrand Dampfhoffer** se rendent à cette convocation.
Le Directeur Général tenait à nous faire part de « *ses préoccupations quant à l'image de marque de la Navigation Aérienne et à l'assimilation trop souvent faite au niveau du public entre Contrôleurs et grévistes »…….*

Le Sncta lui a rétorqué qu'il ne tenait qu'à l'Administration de limiter les mouvements sociaux en prenant réellement en compte les revendications des Contrôleurs !
Le 30 avril, tandis que « Le Point » qualifie le projet de *service minimum* de **Charles Fiterman** de « ***première bévue dans un parcours ministériel sans faute*** », le Parti Communiste, Section Navigation Aérienne de l'Aéroport d'Orly (!!!) diffuse un tract vantant le « *droit de grève retrouvé pour les Contrôleurs* » et mettant violemment en cause le Sncta : ***« Le PCF est en effet obligé de constater qu'une fois de plus, le Sncta, par la voix de quelques uns de ses dirigeants jusqu'au-boutistes, a pu se faire manipuler par les tenants de l'ancien régime ».***[1]

---

[1] Du coté des Contrôleurs membres du PS, on s'est beaucoup activés également. Dans le cadre de la campagne électorale pour les élections européennes, le PS avait édité, pour le grand public, des cartes postales à renvoyer à Lionel Jospin, Premier Secrétaire avec avis, suggestions, etc… Grâce à ma marraine, une fois encore, nous en avons diffusé un max dans les Centres et Tours. Plusieurs centaines sont revenues rue de Solférino avec des protestations plus ou moins vigoureuses contre le « service minimum ». Le PS a été obligé de faire une lettre-type pour répondre à chaque Contrôleur….. ! La plus belle carte a incontestablement été celle de **Denis Boulogne** (Eq. 1 à Aix) : « ***Droit de grève et service minimum sont dans un bateau….. »***

Le 2 mai, c'est au tour du « Canard Enchaîné » de critiquer le projet de M. **Fiterman.**
Le 4 mai, malgré le tumulte, nouvelle réunion à la DNA sur le SIV.
Le 7 mai, alors que nous avions déjà depuis quelques temps saisi le Ministre des intentions de **Pailhas** quant à une réforme des horaires de travail des Contrôleurs et leurs effectifs, nous publions une Circulaire Spéciale :

supplément à
conflits dans l'air
NUMERO SPECIAL
circulaire
un projet
Cynique
avril 1984
sncta

Le 9 mai, nouvel attentat en Corse contre l'appartement d'un Technicien de l'Aviation Civile. Le lendemain TOUS les Contrôleurs d'Ajaccio, de Bastia et de Calvi sont en **grève totale**. ***Mais ils sont cependant présents dans les Tours pour la sauvegarde de la sécurité aérienne !!!!***

Les 14 et 15 mai, le Bureau National se réunit à Athis-Mons puis le 16 à Roissy. Cette dernière journée se termine par une réunion de travail avec tous nos amis des
Syndicats Autonomes qui visitent également la Tour et se voient offrir un pot par notre Section Locale.

Et le Sncta diffuse alors cette Déclaration :

Déclaration du B.N. SNCTA

DROIT DE GREVE
ET
"SERVICE MINIMUM"

Comme chacun le sait, l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi N° 1785 en première lecture.

Le Bureau National du SNCTA réuni à Paris du 14 au 16 Mai 1984 a examiné -une fois de plus- ce dossier.

QUOIQU'EN DISENT CERTAINS, L'HISTOIRE RETIENDRA BEL ET BIEN QUE LES DEPUTES DE L'ACTUELLE MAJORITE ONT ADOPTE LE SERVICE MINIMUM A LA NAVIGATION AERIENNE

Ce n'est évidemment pas la prétendue "*restitution du droit de grève*" aux Aiguilleurs du Ciel qui sera prise en exemple pour s'opposer demain

par le "*service minimum*"
à la "*grève perverse*" aux PTT,
ou à la "*grève non maîtrisée*" à la SNCF par exemple.

D'ailleurs, quoiqu'en disent certains, plus soucieux sans doute de l'avenir d'un Ministre que de la volonté des personnels, les Contrôleurs de la Circulation Aérienne -et avec eux des ESA et des IEEAC- ont bien compris qu'on ne leur rendait pas le droit de grève, sinon ils n'auraient pas manifesté leur mécontentement à travers la France pendant six jours! Ici et là des tentatives de démobilisation, de la part de certains militants plus politiques que syndicaux, ont été étouffées dans l'oeuf par les Contrôleurs.

Le SNCTA est fier des Contrôleurs.
Le SNCTA s'honore d'avoir vu les Contrôleurs ainsi manifester "*sous son impulsion*".

Les Pouvoirs Publics avaient fait le pari (conseillés par qui?) que les Contrôleurs ne bougeraient pas et que, malgré les criailleries de quelques délégués syndicaux, le projet passerait tranquillement devant le Parlement, sans remous.

Les Pouvoirs Publics ont perdu leur pari!

Il est temps qu'ils en tirent les conclusions, tant à propos du SERVICE MINIMUM, qu'à propos du CONTENTIEUX, des REVENDICATIONS DES CONTROLEURS.

D'ailleurs, l'affaire du "*service minimum*" n'est pas terminée.

Le Bureau National du SNCTA a déjà pris contact avec des Sénateurs. Il a déjà envoyé un dossier complet au Rapporteur du projet, Monsieur Jean ARTHUIS, Sénateur de Mayenne, membre du Groupe de l'Union Centriste des Démocrates de Progrès (UCDP), Groupe de l'Opposition nationale au Sénat.

Le Bureau National a constaté avec plaisir, que sans délai, des Sections locales du SNCTA avaient déjà entrepris de contacter les Sénateurs de leur Département.

Le Bureau National invite toutes ses Sections à effectuer ces démarches, aussi nombreuses qu'elles l'ont fait auprès des Députés.

Le Bureau National invite toutes ses Sections à s'adresser également au Rapporteur qui peut être contacté ainsi:

Monsieur Jean ARTHUIS
Sénateur
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75 291 PARIS Cedex 06

Le projet de loi en question porte le N° 285 au Sénat.

Partout, le SNCTA doit rappeler aussi bien son opposition au "*service minimum*" que son engagement en faveur de la médiation des conflits sociaux.

Partout le SNCTA doit s'élever AUSSI contre les "*contre-propositions*" et *amendements* présentés par l'opposition à l'Assemblée le 25 Avril dernier (voir les interventions de Mrs TOUBON / RPR et LIGOT / UDF).

Comme pour l'Assemblée Nationale, le Bureau National SNCTA évaluera la portée de ces démarches.

Si cela s'avérait nécessaire, le Bureau National du SNCTA n'hésitera pas à demander aux Contrôleurs de passer à nouveau à l'action, sous son impulsion

Paris le 16/5/84

Toujours à la mi-mai, **Titi** a organisé au Centre d'Aix une réunion informelle qu'il a appelée « ***Rencontre Méditerranéenne*** ».
Des Contrôleurs venus de Barcelone, Genève, Lisbonne, Milan et Tunis ont répondu à son invitation alors que ceux d'Alger, au dernier moment, n'ont pu faire le déplacement.
Pour ma part, j'étais également invité mais j'étais de service ce jour-là et je ne pouvais être partout à la fois.
La matinée, je suis donc à mon poste en salle de contrôle. Mais nous nous amusons tous avec un tout jeune chien (!) - moins de six mois - arrivé là tout à fait mystérieusement. On saura seulement que le matin, dans la rue, il a suivi, allez savoir pourquoi, un Electronicien de la Maintenance qui venait lui aussi prendre son service. Pourquoi et comment ce petit chien est arrivé du parking jusque dans la salle, nul n'aura d'explication.

Après déjeuner, mon Equipe me donne la permission de rejoindre un moment la réunion qui se tient en salle de conférence du Centre.
Cette « ***Rencontre Méditerranéenne*** » est présidée par notre vieil ami, **Monoon Jennane,** Contrôleur Tunisien.
Dans ses bagages, il a apporté un cadeau pour **Titi** et pour moi.
Une magnifique assiette en cuivre pour chacun, gravée à notre nom.

Tout à coup, **Marie-Christine Boudsocq,** de l'Equipe Une, fait irruption dans la salle de réunion, accompagnée du…chien. *« Jacques, viens vite, le Chef de salle veut appeler la fourrière et là, ils vont le piquer ».*
En effet, **Bernard Francheschi** vient d'estimer que la petite bête commence à trop perturber la sérénité de la salle de contrôle.
Sur un coup de tête, je décide donc d'adopter ce chien. Et je redescends avec lui pour en avertir **Bernard** avant qu'il ne téléphone.

En chemin, je rencontre **Jacky Frauziol,** le Chef de la Subdivision Contrôle qui me dit : « *Ah, c'est toi qui le récupère. Comment vas-tu l'appeler ?* » Et moi de lui répondre, sans réfléchir et avec quelque insolence : « *Je vais l'appeler* ***FRAUZY*** ».
Frauzy, c'est le surnom que nous lui donnions et qui ne lui plaisait pas du tout… Du coup, il m'a claqué au nez la porte de son bureau….
Le soir, chez moi, après mon retour en Méhari qui a beaucoup amusé le petit chien, mes enfants lui ont fait la fête et c'est ma fille qui le baptisera « ***Mistoul*** ». Nous garderons le rescapé du CCR jusqu'en 1993, date de son décès par empoissonnement. Sans doute a-t-il ingurgité une boulette destinée aux renards.

Le 12 juin, par une série de courriers aux Pouvoirs Publics, le Sncta réclame l'inscription au Budget Annexe 1985 de **crédits incitatifs pour mettre en œuvre la prise en compte des primes des Contrôleurs pour leur pension de retraite.**
Evidemment, personne ne va nous répondre….

Le 14, nous écrivons à M. **Pailhas** pour lui demander des explications sur le comportement du Commandant d'Aérodrome de Nice Côte d'Azur qui a estimé publiquement que la construction d'une nouvelle Tour de contrôle n'était pas prioritaire….(*Pas très en phase avec la Chambre de Commerce le gars*, voir ci-dessus….).

Le 19 juin, à l'appel du Sncta, les Contrôleurs participent à la journée d'action Fonction Publique organisée pour protester contre le blocage des salaires des fonctionnaires.
Le même jour ainsi que le lendemain, le Bureau National du Syndicat est réuni à l'ENAC à Toulouse.
Alors que nous n'avons toujours pas convoqué le Congrès qui aurait dû se tenir au printemps, (personne n'a encore réagi….), nous décidons, compte-tenu de l'actualité, de le reporter au mois de novembre ! Nous nous attendions à des protestations quant à la prolongation autoritaire de notre mandat. Celles-ci ne viendront pas et le Comité National consulté, avalisera sans rechigner notre décision unilatérale.

Le 27 juin, nouveaux arrêts de décollage contre le « *service minimum* » aux centres de Contrôle de Bordeaux, Reims et Aix ainsi qu'aux Tours de Bastia et de Marignane.

Le 28, même action à Roissy et à Toulouse-Blagnac.

Le 17 juillet sont proclamés les résultats des élections professionnelles.
La victoire du Sncta est totale et brillante !
Le Syndicat qui n'a pas changé de langage avec le changement de gouvernement voit son attitude largement « récompensée » par les Contrôleurs.

Election nationale :	**53,45%**
Sud-Ouest :	**54,60%**
Sud-Est :	**53,23%**
Aéroports de Paris :	**71,65%**

La participation électorale des Contrôleurs s'est élevée à 80%, du jamais vu.

Coïncidence - ***ironie ?*** - de l'Histoire, c'est ce même jour que le Gouvernement Mauroy démissionne et donc que **Charles Fiterman quitte le Ministère des Transports…. !!!!**

Patrick Bourchet, notre Directeur de campagne, m'avait prédit mille voix pour le Sncta. Nous en avons obtenu 906. Il ne s'était donc guère trompé. Surtout, nous enregistrons ***210 voix de plus qu'au scrutin précédent de 1981.***
Tandis que l'Usac-Cgt en perd 102 et régresse de 6,8%. Elle paie donc très cher ses hypocrisies continuelles à propos du Ministre Communiste des Transports !!!
Pour la première fois, la Cfdt devance la Cgt et arrive en seconde position. Mais avec seulement 285 voix, elle est donc cependant loin derrière le Sncta….

Alors que **Paul Quilès** (PS) est nommé Ministre de l'Equipement, quelques jours plus tard, il lui est adjoint un Secrétaire d'Etat aux Transports, **Jean Auroux** (PS), qui arrive tout auréolé de son passage au Ministère du Travail où il a fait adopter une loi qui porte son nom sur les « ***droits nouveaux des travailleurs*** » du…secteur privé.

Dès le 24 juillet, nous saisissons le nouveau Premier Ministre, **Laurent Fabius**, de notre opposition au « *service minimum* ».
Tandis que le 30, le nouveau Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, **Jean Le Garrec,** nous signifie par écrit le rejet de nos propositions pour la prise en compte des primes dans le calcul des pensions de retraite des Contrôleurs.

En plein été, les 7 et 8 août, le Bureau National se réunit à Clermont-Ferrand. Etudiant à la loupe les résultats électoraux, tous Corps confondus, il constate que le Sncta vient de devenir , là encore du jamais vu, le **PREMIER Syndicat** de la Navigation Aérienne !
En conséquence, il décide de proposer au futur Congrès, convoqué en novembre de donner mandat au prochain Bureau National de relancer l'Intersyndicale

Nationale sur la base de la Déclaration de Saint Yan et de relancer l'idée d'un Fédération Autonome de l'Aviation Civile telle qu'elle avait déjà été adoptée par le Congrès de l'Autonomie en 1978, confirmée par celui de 1982.
Le 3 septembre, grosse (demie) surprise : le Journal Officiel publie une question écrite de **Jean-Claude Gaudin** de l'UDF (futur Maire de Marseille). Il demande au Secrétaire d'Etat aux Transports d'abandonner le « *service minimum* » ***qui limite le droit de grève des Contrôleurs*** (!!!!!!!!) et d'instaurer en lieu et place une procédure de médiation selon les préconisations déjà anciennes de l'O.I.T ., l'Organisation Internationale du Travail (voir Tome 2, année 1979 ci-dessus).

Le 20 septembre, après quelques atermoiements, le Sncta est enfin reçu par **Jean Auroux**. Le Sncta est représenté par ses sept Secrétaires nationaux.

Le Secrétaire d'Etat commence par justifier le rejet de nos propositions en matière de pensions de retraite. « *Pas de mesures catégorielles* »…..
D'après lui, le Rapport à venir de la « Commission des Sages » ne sera pas enterré…
En matière de pouvoir d'achat, en réponse à la mise en garde du Sncta, il nous répond : « *Votre Syndicat est dans son rôle avec cette déclaration mais le Gouvernement doit prendre en compte le* ***pouvoir d'achat de la France.*** *Et comme vous êtes des citoyens responsables, vous devez prendre en compte cette situation ».*

Et bien évidemment, nous en venons au **droit de grève** !
Question du Sncta : *« les actions passées et à venir des Contrôleurs, les propositions de procédure de médiation présentées au nouveau Premier Ministre dès le mois d'août, seront-elles passées par pertes et profits ? »*
Jean Auroux, assez embarrassé, répond : « *il y a une opinion publique, il faut en tenir compte. Il faut trouver un juste équilibre entre vos intérêts et les intérêts nationaux. On ne changera pas le fond de l'affaire. Je ne demanderai jamais à un Syndicat de se renier mais le Gouvernement ne le fera pas non plus ».*

Le Sncta enfonce le clou : *« Le 'service minimum' n'est pas plus acceptable aujourd'hui qu'hier avec M. Fiterman. Où sont passés les amendements que le PS nous a officiellement transmis et que les députés PS n'ont pas repris lors des débats à l'Assemblée Nationale ? »*
De plus en plus embarrassé, **Jean Auroux** finit par nous dire : *« les intérêts supérieurs d'une nation sont très présents actuellement, surtout pour la France. Vos paroles ne me laissent pas indifférent mais…. »*

Alors je sors (un peu) de mes gonds et je déclare([2]) : ***« Monsieur le Ministre, considérez-vous le 'service minimum' comme un droit nouveau pour les Contrôleurs ? »***
Le Ministre blêmit. Manifestement, il n'apprécie pas du tout la question !
« Il faut trouver des régulations dans les droits pour aplanir les inégalités, notamment entre ceux dont la grève est efficace et ceux dont la grève ne dérange personne. Vous devriez y réfléchir ».
Nous lui rétorquons aussitôt que c'est tout réfléchi ! ***« Les Contrôleurs n'ont jamais abusé de leur droit. En trente ans, leurs grèves totales représentent 0,9% en nombre de jours sur cette période, leurs grèves du zèle 5,4%, leurs arrêts des décollages 1,9%. Cela justifie-t-il l'actuel projet de loi ? »***
Jean Auroux et ses Conseillers piquent du nez !
« Je ne chercherai pas du tout à empêcher votre Syndicat de sortir la tête haute de cette affaire ».
Sur ce, il est 19h45, l'entretien est terminé car le Premier Ministre vient de convoquer son Secrétaire d'Etat.

Dans le couloir, nous sommes rattrapés pas son Conseiller Social, M. **Petit-Guyon.** Il vient nous demander d'inviter son Ministre à notre Congrès de novembre…….
Hautains, nous lui faisons savoir qu'il n'est pas dans les habitudes du Sncta d'inviter à ses Congrès le patron des Contrôleurs !
Prends toi ça dans la musette !

Sortis du Ministère nous rigolons franchement de cette démarche inattendue.
Mais nos rires vont encore redoubler avec ce que **Yannick Le Rhun** va nous raconter. Assis à coté de **Jean Auroux,** il avait pu, discrètement, lire les documents que celui-ci avait amené avec lui. Il y avait notamment une note des Renseignements Généraux établissant la liste des Secrétaires Nationaux adhérents du Parti Socialiste…… !!!! Et en plus nous précise **Yannick,** la liste était incomplète… Mais que faisait donc la police ??!!!!

---

[2] Le Bureau National m'avait expressément « interdit » de poser cette question … Ce doit être, de mémoire, la seule et unique fois où je n'ai pas suivi une décision collégiale.

Du 24 au 27, arrêts des décollages à Toulouse Blagnac en raison d'un conflit local avec l'encadrement.

Le 1er octobre, nouveaux arrêts des décollages contre le « *service minimum* » aux Centres d'Aix et de Reims ainsi qu'à Clermont-Ferrand, Roissy et Marignane. Le lendemain, même action au Centre de Bordeaux. Le 3, les Tours de Tarbes, et d'Ajaccio, les Centres de Bordeaux et d'Aix remettent ça.

Le 4 octobre, **Jean-Bernard Travert**, Directeur de « ***Conflits dans l'Air*** », reçoit la lettre suivante du Directeur Général :

LE DIRECTEUR GENERAL
DE
L'AVIATION CIVILE

-4 OCT. 1984

N° 002564 /DGI

Monsieur le Directeur,

La revue Conflits dans l'Air, qui constitue le "Journal Officiel" du SNCTA et dont vous assurez la direction, a publié dans son numéro du mois de mai un article qui met en cause le Directeur régional de l'Aviation civile du Sud-Ouest dans l'exercice de ses fonctions.

Les organisations syndicales disposent légitimement d'une liberté d'action et d'expression beaucoup plus larges que celles accordées à tout fonctionnaire pris individuellement.

Toutefois, les termes employés dans cet article excèdent le polémique admise lorsque l'administration est amenée à prendre des sanctions à l'encontre d'un agent. Cet écrit semble pouvoir tomber sous le coup des articles de la loi sur la presse qui répriment la diffamation ou les injures.

Ces attaques personnelles me paraissent d'autant plus mal venues que Monsieur Feillard a, dans cette affaire, agi en plein accord avec l'administration centrale;

La loi du 13 juillet 1983 dispose que les fonctionnaires bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent.

Je ne m'opposerai donc pas à toute action que pourrait vous intenter Monsieur Feillard pour obtenir la réparation du préjudice qu'il a subi.

En espérant que vous veillerez à l'avenir à ce que soient maintenues dans les publications du SNCTA, comme cela a été le cas jusqu'ici, les conditions d'un dialogue plus serein, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Je pense, en effet, qu'il s'agit là de conditions nécessaires au développement d'un fructueux dialogue social, auquel vous le savez, je suis très attaché.

Le Directeur Général de l'Aviation Civile
Daniel TIMBAUD

Monsieur le Directeur de
Conflits dans l'Air
B.P. 40
91231 ATHIS-MONS Cedex

zoom pour une meilleure lisibilité :

Monsieur le Directeur,

La revue Conflits dans l'Air, qui constitue le "Journal Officiel" du SNCTA et dont vous assurez la direction, a publié dans son numéro du mois de mai un article qui met en cause le Directeur régional de l'Aviation civile du Sud-Ouest dans l'exercice de ses fonctions.

Les organisations syndicales disposent légitimement d'une liberté d'action et d'expression beaucoup plus larges que celles accordées à tout fonctionnaire pris individuellement.

Toutefois, les termes employés dans cet article excèdent la polémique admise lorsque l'administration est amenée à prendre des sanctions à l'encontre d'un agent. Cet écrit semble pouvoir tomber sous le coup des articles de la loi sur la presse qui répriment la diffamation ou les injures.

Ces attaques personnelles me paraissent d'autant plus mal venues que Monsieur Foillard a, dans cette affaire, agi en plein accord avec l'administration centrale;

La loi du 11 juillet 1983 dispose que les fonctionnaires bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent.

Je ne m'opposerai donc pas à toute action que pourrait vous intenter Monsieur Foillard pour obtenir la réparation du préjudice qu'il a subi.

En espérant que vous veillerez à l'avenir à ce que soient maintenues dans les publications du SNCTA, comme cela a été le cas jusqu'ici, les conditions d'un dialogue plus serein, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Je pense, en effet, qu'il s'agit là de conditions nécessaires au développement d'un fructueux dialogue social, auquel - vous le savez - je suis très attaché.

Manifestement,
notre article « Foillard le cas nullard » n'a pas fait un tabac en haut lieu….

La réponse de **Jean-Bernard** va être cinglante ! :

*« Lorsqu'un Directeur surnomme un militant du Sncta '**L'Ayatollah**',*
*Lorsqu'un autre Directeur déclare publiquement et à plusieurs reprises à propos d'un militant du Sncta ' **Il faut l'interner'**,*
*Lorsqu'un troisième Directeur taxe, par écrit, des militants du Sncta **'d'infantilisme, de légèreté et d'irresponsabilité'**,*
Pour ne prendre que quelques exemples (différents Chefs de service se sont également distingués dans ce genre au fil des ans),
Dites-nous, Monsieur le Directeur général, sont-ce là les 'conditions d'un dialogue social plus serein ???? »([3]).

Compte-tenu des récents propos de **Jean Auroux**, le Bureau national décide le 11 octobre de lancer un appel aux Contrôleurs pour qu'ils participent à la journée de grève de la Fonction Publique prévue le 25.

Le 16 octobre, alors que l'Administration envisage de supprimer le radar à Clermont-Ferrand, les Contrôleurs civils de cette Tour cessent de rendre le « guidage-radar » pour prouver *a contrario* l'utilité de cet instrument. Il vont faire de même les 17 et 18 octobre.
Le 17, le Chef de Quart, ***un militaire de l'Armée de l'Air***, fait remplacer deux Contrôleurs civils par deux Contrôleurs militaires. Mais ce zélé bidasse a oublié que le Bureau national du Sncta est en réunion sur place ! Tous les Secrétaires Nationaux se rendent immédiatement chez le Commandant d'Aérodrome qui se retrouve dans ses petits souliers. Devant lui, avec son propre téléphone, nous appelons M. **Saadia** à la DGAC. Il finit par nous confirmer qu'en aucun cas des militaires ne doivent être appelés à remplacer des Contrôleurs civils lors d'un conflit social….

---

[3] Ce pauvre M. Foillard n'a jamais eu de pot avec nous. D'autres épisodes sont à venir…
Mais quelques années auparavant, nous étions en virée nocturne et entre deux boites de nuit, nous passons à la station service de l'aéroport de Mérignac, la seule du coin ouverte 24h sur 24. Arrivés là, nous repérons une voiture portant immatriculation de l'Administration. Intrigués, nous nous approchons et découvrons…M. Foillard, à deux heures du matin avec sa voiture de fonction (quelle fonction pouvait-il bien exercer à cette heure-là ?) en compagnie d'une Dame de l'Administration que nous connaissions bien également. En nous reconnaissant elle s'est promptement éclipsée… Et nous, comme de jolis cœurs, de dire « *Bonsoir Monsieur le Directeur* ». Le sieur Foillard, spécialiste de réparties qui se veulent humiliantes, lui qui passe son temps à traîner les Contrôleurs plus bas que terre, est là, muet, le pistolet de la pompe à la main. Il ne peut faire qu'un petit sourire crispé à tous ces Secrétaires Nationaux du Sncta, honnis, qui l'entourent.

Pendant ce temps se tient à l'Université de Droit d'Aix en Provence la soutenance du Mémoire de DESS de **Patrick Petitfils**, un vieil ami, Contrôleur au Centre Eurocontrol de Maastricht.
Le titre de son Mémoire : **« L'abordage de La Planche »** qui décortique sur 173 pages la collision aérienne de deux avions civils au-dessus de Nantes, sous contrôle militaire, le 5 mars 1973 (voir Tome 1).

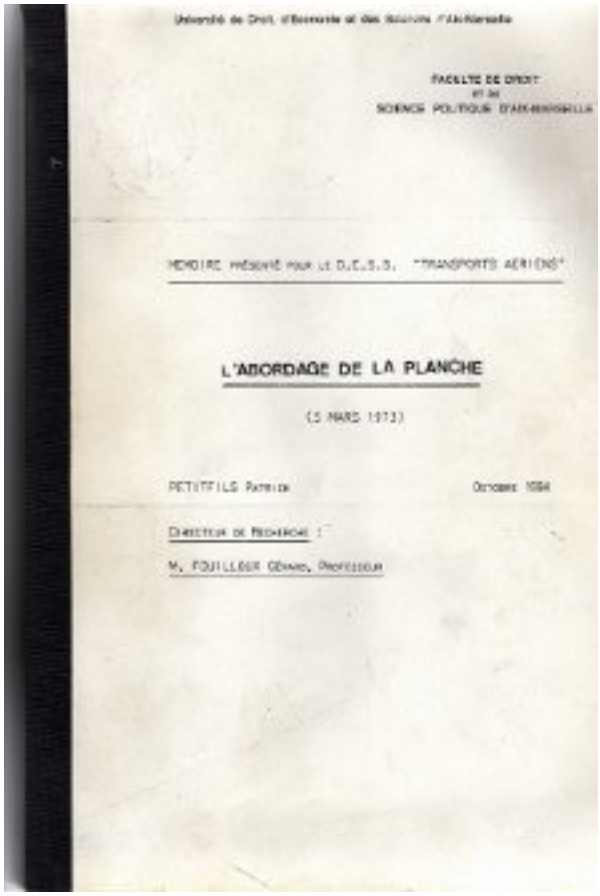

FACULTE DE DROIT
ET DE
SCIENCE POLITIQUE D'AIX-MARSEILLE

MEMOIRE PRESENTE POUR LE D.E.S.S. "TRANSPORTS AERIENS"

L'ABORDAGE DE LA PLANCHE

(5 MARS 1973)

PETITFILS Patrick — Octobre 1984

DIRECTEUR DE RECHERCHE :

M. FOUILLOUX Gérard, Professeur

Malgré quelques polémiques stériles, notamment de la part du fameux Ingénieur **Broca** déjà cité, Membre du Jury, celui-ci va tout de même attribuer un 15 sur 20 à **Patrick**.

Patrick Petitfils

à Maastricht

Le 23 octobre, le Directeur Général juge bon d'adresser aux Contrôleurs un message de mise en garde (!) à propos de la grève Fonction Publique du 25. Le lendemain, nous communiquons ce message à la presse, assorti de nos commentaires… « Le Monde » publie aussitôt notre communiqué.

CRNA

DIRASE 42Ø626F
297 1213
DIRNA 2Ø5Ø81F
NR 374 DIRNA DU 23 OCTOBRE 1984

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR TROUVER, CI-DESSUS, POUR DIFFUSION DANS LES DELAIS LES PLUS RAPIDES LE MESSAGE SUIVANT DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AVIATION CIVILE :
DEBUT DE CITATION :

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR TRANSMETTRE A TOUS LES PERSONNELS DE LA NAVIGATION AERIENNE PLACES SOUS VOTRE AUTORITE LE MESSAGE SUIVANT :
""LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE APPELLENT LEURS MANDANTS A UNE JOURNEE D'ACTION REVENDICATIVE LE 25 OCTOBRE PROCHAIN.

LES PERSONNELS DE LA NAVIGATION AERIENNE SE TROUVENT ACTUELLEMENT, A CET EGARD, DANS UNE SITUATION TRANSITOIRE : ILS SONT REGIS PAR LES LOIS DES 2 JUILLET 1964 ET DU 17 JUIN 1971. TOUTEFOIS LE GOUVERNEMEN A ENTREPRIS D'ABROGER LES DISPOSITIONS DE CES DEUX TEXTES.

IL IMPORTE CEPENDANT QUE, LORS DES ACTIONS MENEES POUR DEFENDRE LEURS INTERETS, LES PERSONNELS RESPECTENT UN JUSTE EQUILIBRE ENTRE L'EXPRESSION DE LEURS REVENDICATIONS ET LA NECESSITE DE MAINTENIR CERTAINES FONCTIONS INDISPENSABLES A LA VIE D'UNE NATION MODERNE.

IL IMPORTE, NOTAMMENT, D'ASSURER LA SECURITE DES VOLS ET DE MAINTENIR CERTAINES LIAISONS AERIENNES AINSI QUE LES SURVOLS NECESSAIRES

EN CONSEQUENCE, LE 25 OCTOBRE PROCHAIN, L'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE PRENDRA, ET ANNONCERA AUX SERVICES ETRANGERS COMPETENTS, LES MESURES DE REGULATION APPROPRIEES EN CE QUI CONCERNE LE SURVOL SANS ESCALE DE NOTRE TERRITOIRE.

PAR AILLEURS, CERTAINS VOLS SONT INDISPENSABLES POUR ASSURER LA CONTINUITE TERRITORIALE AVEC LA CORSE ET LES DOM-TOM, L'ACTION DU GOUVERNEMENT, LA SATISFACTION DES BESOINS VITAUX DE LA NATION, LES MISSIONS DE DEFENSE NATIONALE ET LA SAUVEGARDE DES PERSONNES ET DES BIENS. CES VOLS DEVRONT ETRE MAINTENUS NOTAMMENT DANS DES PLAGES HORAIRES SITUEES EN DEBUT ET EN FIN DE JOURNEE.

L'ATTENTION DE TOUS LES AGENTS CONCERNES EST ATTIREE SUR L'IMPERIEUSE NECESSITE DE RESPECTER CES DISPOSITIONS. A DEFAUT, LA RESPONSABILITE DES INTERESSES SERAIT GRAVEMENT ENGAGEE.

JE FAIS DONC APPEL AU SENS DES RESPONSABILITES DE CHACUN.
FIN DE CITATION. PRIERE DE DIFFUSER CE MESSAGE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.
SIGNE : MR PAILHAS

DESTINATAIRES : DRAC/NORD DRAC/SE DRAC/SO CRNA/NORD (CHEF) CRNA/SE (CHEF) CRNA/SO (CHEF) CRNA/E (CHEF) CRNA/O (CHEF) SCTA (CHEF)

DIRASE 42Ø626F
DIRNA 2Ø5Ø81F
T

Ce qui a pour effet d'inciter notre ami **Pailhas** (!!!) à y aller lui aussi de son petit message, confidentiel aux Chefs de Centres et Commandant d'Aérodrome. Mais nous sommes avisés, dans l'heure, du contenu de cette initiative….

> ***Vous avez reçu et diffusé le message du Directeur Général adressé aux organisations Syndicales et aux personnels de la Navigation Aérienne.***
> ***Le message demande de respecter le 25/10 un équilibre raisonnable entre l'expression des revendications et le***

nécessaire maintien de certaines missions confiées au service public de la Navigation Aérienne.
Cela concerne d'une part la régulation des survols en UIR.
J'ai adressé au Chef du SCTA des instructions sur ce sujet.
Cela concerne d'autre part le maintien de possibilités de décollage en IFR dans certaines plages horaires qui doivent être identiques dans l'ensemble des FIR.
Je vous demande de faire en sorte que les autorisations de décollage ne soient pas refusées avant 9 h. locale et après 17h30.
Je vous demande de plus de relever le nom des agents qui refuseraient des autorisations de départ et de me les communiquer.

Louis Pailhas
24/10/84

Rien n'y fait, pas même un nouveau message de **Daniel Tenenbaum** le 25 au matin :

- Dépêche générale
- CRNA
- DR

DIRASE 420626F
299 1059
DIRNA 280081F
NR 383 DIRNA DU 25 OCTOBRE 1984
ATT TOUTES DRAC SCTA CRNA AEROPORTS DE PARIS
JE VOUS PRIE DE TROUVER CI APRES POUR DIFFUSION AUPRES DE TOUS LES PERSONNELS DE LA NAVIGATION AERIENNE LE MESSAGE SUIVANT DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AVIATION CIVILE
DEBUT DE CITATION ''UNE ORGANISATION SYNDICALE A DENATURE LE CONTENU DU MESSAGE QUE JE VOUS AI ADRESSE LE 23 OCTOBRE.CE MESSAGE.TIRANT LES CONSEQUENCES DE LA SITUATION TRANSITOIRE DANS LAQUELLE SE TROUVENT LES PERSONNELS DE LA NAVIGATION AERIENNE.AVAIT POUR OBJET ESSENTIEL DE FAIRE APPEL A VOTRE SENS DES RESPONSABILITES.
CETTE MEME ORGANISATION.ESSAYANT DE TROUBLER LES ESPRITS.TENTE EGALEMENT DE METTRE MON MESSAGE EN CONTRADICTION AVEC LES DECLARATIONS MINISTERIELLES SUR LA NECESSAIRE CONCERTATION AVEC LES PERSONNELS.
JE RAPPELLE QUE S'AGISSANT DU RETOUR AU DROIT DE GREVE.LE CONTENU DU SERVICE MINIMUM SERA DEFINI PAR LA REPRESENTATION NATIONALE.DES QUE LA LOI SERA DEFINITIVEMENT VOTEE.LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU SERVICE MINIMUM SERONT. BIEN EVIDEMMENT.DETERMINEES EN CONCERTATION AVEC LES PERSONNELS CONCERNES.''SIGNE DANIEL TENENBAUM DIRECTEUR GENERAL DE L'AVIATION CIVILE].FIN DE CITATION
SIGNE LOUIS PAILHAS DIRECTEUR DE LA NAVIGATION AERIENNE
DIRASE 420626F
DIRNA 280081F
M

Les arrêts de décollage sont effectifs à Aix, Bordeaux, Reims, Athis-Mons, Brest, Lille, Roissy, Orly, Montpellier Satolas, Blagnac, Ajaccio, Perpignan, aux heures décidées par les Contrôleurs dans leurs Assemblées générales !

Le 7 novembre, **Ronald Reagan** est réélu Président des Etats-Unis. Aussitôt, via son Ambassadeur à Paris, nous lui demandons, à cette occasion, d'amnistier et de réintégrer les révoqués du Patco. Magnanime…il refusera !

Le 12 novembre, s'ouvre à Vichy le XIIIème Congrès du Sncta. Il va siéger jusqu'au 16.

De G à D : Philippe Taurisson, Bertrand Dampfhoffer, jf., Yannick Le Rhun, Herbé Briand, Patrick Bourchet.

Nous avons le plaisir d'y accueillir les Représentants de six Syndicats autonomes : le Syndicat des Personnels des Chambres de Commerce, le Syndicat des Impôts, la Fédération des Transports, la Fédération de la Défense Nationale, le Syndicat de la Banque de France, le Syndicat des Caisses d'Epargne.

Mais nous avions également lancé des invitations aux Syndicats de la Navigation Aérienne. Le Spac-Cfdt, le Sgna-Cftc, le Snna-Fo n'avaient pas daigné répondre… En revanche, **Henri Conan**, pour l'**Usac-Cgt,** a fait le déplacement. Il prendra la parole à la tribune. Compte-tenu de sa grande courtoisie habituelle, les Congressistes lui ont réservé un accueil tout à fait amical.

Comme à l'accoutumée, les débats vont être serrés et animés.

De D à G :
Dany Souesme ,
Joël Raymond ,
Jean-Marc Doré ,
Fred Boudeville .

On reconnaît Gérard Daniel, Claude Valuy, Michel Razat qui votent avec enthousiasme, pour ou contre, on ne sait pas… A droite, ce doit être Georges Savary.

Tractations, tractations….., à droite avec Joël Raymond, à gauche avec Bernard Vergnaud.
A gauche, on reconnaît également Hubert Martineau, Fred Boudeville et Claude Valuy

Bernard Vignes déposant une…Motion d'ordre pendant que Tautau scrute attentivement l'actualité.

Mais après les inévitables séances de nuit, nous avons établi notre quartier général nocturne dans une…boîte de nuit du centre ville.
Et là, il va m'arriver une fâcheuse mésaventure….
Alors que nous sommes déchaînés et chantons des ritournelles à la « gloire » de **Pailhas** (!!!), un grand escogriffe plutôt baraqué s'avance vers moi et me tire un magnifique coup de boule sans préavis. Je ne chancelle pas mais j'ai quatre de mes dents sur le tapis !

Joël Raymond, qui était à coté de moi, me dis quelques instants après : *« Moi, j'aurais reçu un coup de boule pareil, je serais passé à travers la cloison »….*
Et à ma question plutôt naïve, il me confirmera : *« Non, les dents cassées ne repoussent pas »…..*
La patronne de la boîte nous fait évacuer par une porte dérobée avant un pugilat général que manifestement l'escogriffe et sa bande préparent.
Je ne vais pas fermer l'œil de ce qui reste de la nuit, fumant cigarette sur cigarette, **Tautau** m'ayant gentiment refiler un paquet complet de gitanes en prévision.

Le lendemain matin, ça ne va guère mieux et **Bertrand Dampfhoffer** va me prendre en pitié et m'emmener quasi de force chez un dentiste qui, à coup de piquouzes, me calme la douleur.
Je reprends part, tant bien que mal, aux débats mais mon zozotement effroyable déclenche l'hilarité des Congressistes à chaque fois que je prends la parole.
Quand je vous dis que les Contrôleurs sont solidaires…….

D’ailleurs l’ami **Jean-Claude Blaquière** (mon chauffeur pour ce Congrès, avec son antique Mercedes) organisera même une petite cérémonie pour me remettre ceci :

Ah, quel enfoiré ce **Jean-Claude** !

Ce que je ne sais pas c’est que pendant que j’étais chez le dentiste avec **Bertrand**, **Hervé Briand** avait téléphoné à Paris à nos amis de la Fédération Autonome des Syndicats de Police !!!! Et en début d’après-midi, à ma grande surprise, le Délégué local de la FASP vient me chercher pour m’emmener déposer une plainte directement dans le bureau du…Commissaire Principal de Vichy qu’il avait préalablement informé de l’agression.
Là, fort prévenant, ce Commissaire me présente un volumineux trombinoscope de tous les malfrats que compte la ville.
Je finis par reconnaître l’escogriffe, un dénommé *Chabert,* colleur d’affiche du Front National à ses heures….
Le Commissaire envoie aussitôt deux Inspecteurs pour le cueillir. Mais mystérieusement prévenu (on soupçonne la patronne de la boîte de nuit qui a déjà reçu la visite de la police) l’oiseau s’est envolé.
Pour la peine, la Police (qui manifestement en profite) ferme la dite boîte pour quarante huit heures et interpelle quelques clients à leur arrivée…. Mes dents cassées auront au moins servi à ça…..
Cependant, quelques mois plus tard le procureur classera sans suite ma plainte…
On ne saura donc jamais pourquoi ce mec m’a agressé !
Mais c’est **Pierre Bossy** qui me conseillera de faire une déclaration à mon assurance, la GMF. Sur le coup, je n’y avais pas pensé du tout. Et tous mes soins et mes quatre prothèses me seront intégralement remboursées, Mme **Szuba,** du Service Administratif du CCR, m’ayant par ailleurs aimablement fourni une attestation certifiant la nécessité d’une parfaite élocution pour exercer ma profession.

C’EST DONC AINSI QUE J’AI TERMINÉ MES ONZE ANS ET DEMI AU BUREAU NATIONAL DU SNCTA.
Pas banal, n’est-ce pas…..

Si j’aurais su……

J’avais donc définitivement décidé de ne plus me représenter au Bureau National. Avril 1973 – Novembre 1984, soit six mandats consécutifs, ça faisait tout de même un sacré bail. Place aux jeunes !
Cependant, je me suis représenté au Comité National où j’ai été réélu sans problème. Et dans la foulée, dès le 16 novembre au soir, le nouveau Bureau National me nommait ***Délégué National Porte-Parole***.

L’année 1984 va se terminer par de nouveaux arrêts de décollage , les 6,11,12,13,et 18 décembre, contre le « *service minimum* ». A chaque fois je rédigerai des communiqués pour la presse.

De son côté, la Section Locale d’Aix en Provence va elle aussi terminer l’année en beauté avec ce Communiqué du 20 décembre :

Boland, c’est le Chef du CCR. C’est un ancien Contrôleur du CCR Nord, éminent Cgtiste, nommé Ieeac dans la fournée de 1970 fabriquée par le Ministre RPR des Transports **Robert Galley**.

Pour ma part, je vais avoir de nombreuses mailles à partir avec le sieur **Boland** qui, étrangement, lui aussi…….., ne m’aime pas beaucoup.

La première escarmouche datait d’ailleurs déjà de quelques mois et avait déclenché l’hilarité générale. Fouinant un peu partout dès sa nomination, il avait découvert que je ne mettais jamais les pieds au Laboratoire d’Anglais….
Alors il s’était fâché tout rouge, avait rédigé une note de service comminatoire.

Et ce n'est qu'après coup, moi m'étant bien gardé de réagir, qu'un autre Ingénieur de l'encadrement lui avait expliqué que le canevas principal des stages au Labo d'Anglais était constitué de l'interview de **Titi** et moi par la BBC en 1978…… Tous les Contrôleurs, évidemment le savaient bien mais pas…le nouveau Chef !
Les rires que son initiative intempestive avait provoqué n'ont pas concouru à l'amélioration de nos relations alors que j'avais déjà ferraillé syndicalement avec **Boland** au CCR Nord.

****

****

****